

Lévis : un carrefour vélo qui s'affirme

INAUGURATION D'UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE DE 3,4 KILOMÈTRES ENTRE CHARNY ET SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

Lévis, le 2 juin 2003 – Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a procédé ce matin à l'inauguration de la piste cyclable permettant de relier le quartier Saint-Jean-Chrysostome à celui de Charny. Il a aussi profité de l'occasion pour lancer officiellement la saison vélo 2003 à Lévis qui s'annonce exceptionnelle.

M. Garon était accompagné pour la circonstance par la présidente de l'arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est et représentante du quartier Saint-Jean-Chrysostome, Mme Danielle Roy-Marinelli, le représentant du quartier Charny directement desservi par la nouvelle piste, M. Alain Lemaire, la députée de Lévis, Mme Carole Théberge, le député des Chutes-de-la-Chaudière, M. Marc Picard et par plusieurs membres du conseil. Il faut aussi souligner la présence sur les lieux de représentants de Vélo-Québec, ainsi que de patrouilleurs de Vélo-Sécur et de Cyclo-Chutes-Chaudière chargés d'assurer la sécurité sur le réseau lévisien.

La piste inaugurée aujourd'hui est d'une longueur de 3,4 kilomètres. Elle est bidirectionnelle, asphaltée et en site propre, c'est-à-dire dédiée exclusivement à la pratique du vélo, du patin et de la marche. Ce segment s'inscrit dans un ensemble plus large de 8,5 kilomètres qui relie le parc des Chutes-de-la-Chaudière au quartier Saint-Jean-Chrysostome en traversant le secteur urbain de Charny et les paysages champêtres de Saint-Jean.

Cet ensemble a nécessité un investissement de plus de 500 000 \$ financé à même les surplus des ex-villes de Saint-Jean et de Charny puisque la décision de l'aménager a été prise avant la fusion. Grâce à ce parcours, les citoyens et citoyennes de plus en plus nombreux qui font du vélo, du patin ou de la marche pour se détendre, se mettre en forme, mais aussi de façon utilitaire pour se rendre à l'école ou au travail, peuvent circuler en toute sécurité entre deux ensembles institutionnels importants des quartiers Charny et Saint-Jean-Chrysostome. Il s'agit du Parc des Chutes-de-la-Chaudière, de l'Aquaréna, de l'école secondaire les Etchemins et du Centre de santé Paul-Gilbert du côté de Charny et du complexe institutionnel et sportif du parc du Centre-ville dans le quartier Saint-

Jean-Chrysostome où se trouvent l'école secondaire Horizon, l'école primaire La Rose-des-Vents et la bibliothèque Francine-McKenzie. Ce parcours représente de plus une pièce majeure de la stratégie visant à développer le cyclotourisme à Lévis en facilitant l'interconnexion entre le réseau lévisien et les véloroutes qui mènent vers la Beauce et l'Estrie.

« Le réseau cyclable que nous sommes à mettre en place est un moyen privilégié de resserrer le tissu de la nouvelle ville en permettant aux gens de circuler plus facilement d'un quartier à l'autre. Il est aussi un objet de fierté et un symbole attrayant de la priorité que nous accordons à la qualité de vie », a déclaré le maire de Lévis, M. Jean Garon.

Ce nouvel axe porte à 195 kilomètres le réseau lévisien de pistes cyclables, dont 35 kilomètres en site propre et 70 kilomètres rattachés à la Route Verte du Québec, ce qui donne accès à un soutien gouvernemental au niveau de la promotion et de l'entretien.

L'axe Saint-Jean / Charny est en fait le quatrième parcours en site propre que compte Lévis avec :

- le parc linéaire du **Parcours des Anses**, d'une longueur de 14 kilomètres en bordure fluviale ;
- le parc régional du **Grand-Tronc** qui relie les quartiers de Saint-Rédempteur et Saint-Étienne sur une longueur de 6 kilomètres avant de se poursuivre vers les Bois-Francis et l'Estrie en tant que section de la Vélo Route numéro 1 (est-ouest), comme d'ailleurs le Parcours des Anses ;
- la piste de **l'écoparc de la rivière Chaudière** d'une longueur de 6 kilomètres dans le quartier Breakeyville qui sera d'ici quelques semaines officiellement reliée à la nouvelle véloroute de la Chaudière, élément de la véloroute numéro 6 qui donne accès à la Beauce jusqu'au Maine.

Par les traversiers et le pont de Québec, Lévis est de plus le point de jonction naturel entre le grand réseau cyclable de Québec et des régions avoisinantes et celui de Chaudière-Appalaches et des régions limitrophes. « Nous devons miser à fond sur cette position stratégique », a indiqué M. Garon qui s'est réjoui du fait que le Sommet de Lévis, tenu en fin de semaine, ait privilégié la poursuite des investissements dans le réseau cyclable comme facteur de qualité de vie mais aussi de développement économique.

À cet égard, en 2003 :

- un contrat de près de 100 000 \$ a été accordé à la firme Vélo-Sécur pour la présence d'une escouade de 6 patrouilleurs afin de veiller, comme l'an dernier, à la sécurité, en partenariat avec le Service de police et des associations bénévoles, sur certains segments du réseau et certains parcs. Les patrouilleurs bénévoles de Cyclo-Chutes-Chaudière couvriront pour leur part le parc régional du Grand-Tronc.

- des améliorations importantes seront apportées au Parcours des Anses notamment par l'installation de feux de circulation près du domaine domiciliaire Les Riverains et de chicanes de ralentissement dans le secteur de la traverse. La signalisation et l'identification des lieux patrimoniaux seront améliorées de concert avec le Comité de toponymie de la ville.
- Le réseau sera prolongé vers l'est, dans le quartier Lauzon, à même l'emprise de la voie ferrée, tandis que des discussions se poursuivent avec le Canadien National et le ministère de l'Environnement pour compléter la piste dans le secteur de la Marina de Lévis où un segment d'une centaine de mètres n'est pas encore aménagé pour des raisons environnementales.
- La ville ira de l'avant avec la confection d'un plan directeur des voies cyclables qui guidera son action au cours des prochaines années. Parmi les priorités, mentionnons le raccordement des différents tronçons de pistes en site propre, le développement dans l'est d'un lien vers le quartier Pintendre et, éventuellement, la véloroute Monk qui remonte la vallée de l'Etchemin, et l'établissement d'un lien entre le parc des Chutes-de-la-Chaudière et le parc régional du Grand-Tronc, afin de renforcer notre position de carrefour majeur des voies cyclables.

Les résultats de ces multiples efforts sont manifestes puisqu'à titre d'exemple, on a noté l'an dernier plus de 400 000 utilisateurs du Parcours des Anses, et pas moins de 100 000 cyclistes dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière. Le Parcours des Anses a d'ailleurs valu récemment à la Ville de Lévis deux prix prestigieux, une médaille d'or lors des finales régionales des Grands Prix du tourisme et une médaille de bronze lors de la finale nationale.

En terminant, M. Garon a remercié tous les artisans de ce succès remarquable et a invité tous les cyclistes, patineurs et marcheurs, résidents ou visiteurs, à profiter des aménagements mis à leur disposition pour faire de l'exercice, se tenir en forme et découvrir les sites magnifiques de Lévis ainsi que toute la richesse de son patrimoine.

-30-

Source : André Roy
Direction des communications
834-6607